

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article739>



**Le projet de loi de financement
de la Sécu prévoit une
expérimentation : les
psychologues, qui ne sont pas
médecins, pourront prendre en
charge les 6-21 ans. Colère
des psychiatres.**

Date de mise en ligne : lundi 7 novembre 2016

- L'ACTUALITE -

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Psychologues en résistance apporte une réponse à cette désinformation : voilà un article de plus qui montre le mépris des médecins (psychiatres) à l'égard des psychologues : ceux-ci dévalorisent la formation des psychologues en affirmant qu'ils n'auraient qu'une maîtrise alors qu'ils ont un diplôme de 3^e cycle (diplôme d'études supérieures spécialisées) si l'on se réfère à l'ancien système des études universitaires et actuellement d'un master II professionnel. Ce que ne disent pas les médecins, c'est que les psychologues ont parallèlement à leur parcours universitaire ajouté un travail d'analyse personnelle conséquent.

Il faut ajouter, ce que ne dit pas l'article, que les psychologues dispensent depuis une quarantaine d'années des soins psychiques et particulièrement des psychothérapies, reconnus et demandés par le public notamment en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. D'autre part, les psychologues non seulement sont aptes à faire des diagnostics psychologiques mais ils traitent la souffrance psychique avec une de leur spécialité, les psychothérapies.

Les pouvoirs publics et les patients en sont satisfaits de toute évidence et à un moindre coût si l'on se réfère au différentiel de salaire entre un médecin et un psychologue qui se situe du simple au double.

LE PARISIEN du 27 octobre: Le projet de loi de financement de la Sécu prévoit une expérimentation : les psychologues, qui ne sont pas médecins, pourront prendre en charge les 6-21 ans. Colère des psychiatres.

Troubles du comportement, anorexie, suicides... Améliorer d'urgence l'accès aux soins des jeunes souffrant de troubles psychiques, tout le monde y est favorable. Mais la méthode que propose d'expérimenter le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2017 divise.

Actuellement en discussion à l'Assemblée, ce PLFSS prévoit d'expérimenter en 2017 la prise en charge des jeunes de 6 à 21 ans par des psychologues de ville. N'étant pas médecins, les consultations de ces spécialistes ne sont aujourd'hui pas prises en charge par l'Assurance maladie et restent à la charge des patients ou de leur famille.

Défendue par la députée socialiste de Gironde Michèle Delaunay, l'expérimentation vise, rappelle-t-elle, à « vérifier si les psychologues de ville ont une utilité qui peut justifier une prise en charge par l'Assurance maladie ». Deux mille jeunes seront donc orientés l'an prochain par des médecins, pédiatres ou médecins scolaires vers un psychologue libéral qui sera chargé d'établir le diagnostic. Mais les modalités pratiques sont encore floues, notamment le niveau de remboursement.

Un bilan sera dressé à l'issue de cette expérience qui se veut une réponse à la difficulté de faire prendre en charge des jeunes malgré la présence de 13 000 psychiatres en France.

Quid de l'erreur de diagnostic ?

« Ce test a en ligne de mire une probable généralisation à terme, s'inquiète le docteur Eric Henry, président du Syndicat des médecins libéraux. Or, insiste-t-il, les psychologues n'ont, a minima, qu'une maîtrise de psychologie quand les psychiatres ont fait dix ans d'études de médecine. On va brader la santé de nos enfants pour des considérations financières. »

Président du Syndicat des psychiatres français, majoritaires chez les libéraux, le docteur Maurice Bensoussan tire la

sonnette d'alarme : « En cas d'erreur de diagnostic, que se passera-t-il ? Nous, nous engageons notre responsabilité. Nous avons des propositions pour améliorer la prise en charge précoce, nous sommes d'accord pour associer les psychologues, mais le diagnostic doit rester à nous. »

Fin novembre, les psychiatres français vont se réunir et discuter de ce test. Michèle Delaunay, elle, assure que toutes les garanties seront là, les psychologues ne faisant que suivre les recommandations de bonnes pratiques en vigueur. Mais combien seront rémunérés ces psychologues ? Aucune réponse. Pour le moment

Reste qu'en 2009, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé regrettait déjà qu'« aucune réforme d'ampleur n'ait encore été menée » en psychiatrie. Un propos toujours d'actualité.

Alzheimer : le remboursement maintenu

Ce ne sera pas pour cette fois. Bien que la Haute autorité de santé ait dégradé la note des quatre médicaments utilisés contre la maladie d'Alzheimer dont l'efficacité est jugée faible et ne justifie plus, selon elle, leur remboursement, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a écarté hier sur RTL la possibilité d'un déremboursement de l'Aricept, de l'Ebixa, de l'Exelon et du Reminyl. Cette prise en charge sera maintenue en attendant, a-t-elle indiqué, « la mise en place d'un protocole de soins élaboré par les scientifiques en lien avec les associations de patients ». De quoi satisfaire l'association France Alzheimer. Trois cent cinquante mille patients utilisent ces médicaments remboursés à 15 %.